



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, le 1^{er} juin 2015, s'est réuni à 10H 30.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur BARNAUD Jean-Pierre, Madame DIRRINGER Marie-Christine, Monsieur GROUZELLE Dany, Madame REILHE Marie-Claude, Monsieur RAPTI Jean, Madame ROSSETTO Marylène, Monsieur POUJOL Jean-Louis, Madame PELLET-SCHIFFRINE Annie, Monsieur DRIESCH Jacques, Madame TROUVILLE Françoise, Monsieur TROUDART Michel, Madame BOUDEVILLAIN Annie, Monsieur DUPRE Roger, Madame BONNIN Dominique, Monsieur STHOREZ Didier, Madame COURTOIS Christine, Monsieur DELLA-MUSSIA Richard, Madame CORNU Christiane, Monsieur CARVALHO Claude, Madame BARBIER Eliane, Monsieur SECK Ousseynou, Monsieur OREAL Serge, Madame LOUAIL Orianne, Monsieur LE TARNEC Jean-Jacques, Madame PASCAL Josette, Madame BORDUY Carine, Monsieur PUPPO Emmanuel, Madame LEMEUNIER Claire, Monsieur BETAILLE Guy, Monsieur AUDHEON Alain, Monsieur DJEBARA Jean.

ETAIT REPRESENTÉE

Madame VIALATOUX Anne-Marie, pouvoir à Monsieur DRIESCH Jacques
Monsieur HAEMMERLE Bernard, pouvoir à Madame BORDUY Carine



1 – Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de Madame MERCET Paulette, membre de la Délégation Spéciale qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 31 mai 2015, à savoir :

Liste : Canavérois, ensemble, pensons notre futur
Total des voix : 569
Nombre de sièges au conseil municipal : 3
Nombre de sièges au conseil communautaire : 0

Liste : ensemble pour Chennevières, passionnément
Total des voix : 1785
Nombre de sièges : 26
Nombre de sièges au conseil communautaire : 7

Liste : liste pour une ville solidaire, écologique et démocratique
Total des voix : 371
Nombre de sièges : 1
Nombre de sièges au conseil communautaire : 0

Liste : ensemble, aimons Chennevières
Total des voix : 450
Nombre de sièges : 2
Nombre de sièges au conseil communautaire : 0

Liste : union des Canavérois
Total des voix : 304
Nombre de sièges : 1
Nombre de sièges au conseil communautaire : 0

Et déclare installés les conseillers municipaux récemment élus.

La présidence est confiée au doyen d'âge du conseil municipal élu, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de Madame BARBIER Eliane.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame DIRRINGER Marie-Christine, a été désignée, à l'**UNANIMITÉ**, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

2. Election du Maire

Il est procédé à la constitution du bureau de vote, composé du doyen d'âge et de 2 assesseurs.

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** désigne Monsieur AUDHEON Alain et Monsieur SECK Ousseynou pour assurer les fonctions d'assesseurs, qu'ils ont acceptées.

Il est procédé à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Se sont portés candidats à la fonction de Maire :

Monsieur BARNAUD Jean-Pierre
Madame BORDUY Carine
Monsieur DJEBARA Jean

Les opérations de dépouillement du vote ont donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau : 3
Nombre de suffrages exprimés : 30
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :
Monsieur BARNAUD Jean-Pierre : 26 voix
Madame BORDUY Carine : 3 voix
Monsieur DJEBARA Jean : 1 voix

Monsieur BARNAUD Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Le Maire nouvellement élu prend la présidence de l'assemblée.

3. Fixation du nombre des adjoints

Sous la présidence de Monsieur BARNAUD Jean-Pierre, Maire,

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ, PAR**
31 voix POUR
2 ABSTENSIONS (Mme LEMEUNIER, M. BETAILLE)

FIXE à NEUF le nombre des adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

FIXE à cinq minutes le délai de présentation des listes de candidats aux postes d'adjoints au Maire.

4. Election des adjoints au Maire

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire, au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote a lieu à scrutin secret.

Le bureau de vote est constitué du Maire et de 2 assesseurs, Monsieur AUDHEON Alain et Monsieur SECK Ousseynou.

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** désigne Monsieur AUDHEON Alain et Monsieur SECK Ousseynou pour assurer les fonctions d'assesseurs, qu'ils ont acceptées.

Une liste a été déposée, ainsi qu'il suit :

- 1- Liste présentée par Madame DIRRINGER Marie-Christine

Les opérations de dépouillement du vote ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau : 5
Nombre de suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Liste présentée par Madame DIRRINGER Marie-Christine : 26

La liste présentée par Madame DIRRINGER Marie-Christine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue.

Les neufs adjoints au Maire sont installés :

- 1^{er} Adjoint au Maire : Madame DIRRINGER Marie Christine
- 2^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur GROUZELLE Dany
- 3^{ème} Adjoint au Maire : Madame REILHE Marie-Claude
- 4^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur RAPTI Jean
- 5^{ème} Adjoint au Maire : Madame ROSSETTO Marylène
- 6^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur POUJOL Jean-Louis
- 7^{ème} Adjoint au Maire : Madame PELLET-SCHIFFRINE Annie
- 8^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur TROUDART Michel
- 9^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur DRIESCH Jacques

5. Lecture de la charte de l' élu local

Conformément à la loi n°215-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local. La copie de la charte est remise aux élus, ainsi qu'une copie de l'ensemble des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux (article L.2121-7).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H40.



J.P. BARNAUD

JPD

Maire